FONDÉE EN 1891

LE NUMÉRO 15 CENTIMES

L'Egalité

DE ROUBAIX-TOURCOING

Jeudi 12 Janvier 1922

LE NUMÉRO 15 CENTIMES

UNE TRAHISON FISCALE

Un appel des Contribuables opprimés à nos Représentants du Parlement.

Alex Will

La loi du 16 juillet 1921 a établi le statut fiscal des communes qui ont été envahies ou qui furent situées sur la ligne de feu.

Cette loi a exonéré nos concitoyens des contributions indirectes, de certains droits d'enregistrement, de l'impôt sur le revenu, etc., pour la période de guerre.

Nos concitoyens doivent-ils les impôts directs pour cette période ? Evidemment non ! Tout le monde semble d'accord là-dessus. Eh bien ! M. Doumer n'est pas de cet avis. Nous avons, à maintes reprises, montré avec quel esprit d'hostilité le sénateur de la Corse traitait nos régions, victimes de la guerre.

Cette fois, c'est le comble ! M. Doumer entend traiter nos communes, victimes de la guerre selon son bon plaisir et réclamer ici ou là, à son gré, les contributions directes et taxes assimilées de 1915, 1916, 1917 et 1918.

Je m'explique. La liste des communes envahies ou situées sur la ligne de feu a été arrêtée par un décret du 5 octobre 1921. On y trouve, en dehors de la zone des villes occupées, celles qui eurent le triste honneur d'être bombardées, incendiées, comme Hazebrouck, Béthune, Dunkerque, etc.

C'est dans ces dernières villes que M. Doumer fait mettre en recouvrement depuis quelque temps les contributions directes de 1915 à 1918. Les contribuables ont beau protester, indiquer que leurs maisons étaient soumises au feu de l'ennemi, qu'ils ont dû les abandonner longtemps, M. Doumer n'en a cure. Il envoie sommations sur sommations. Il parle de saisies...

Un de nos sénateurs, M. J. Trystram, auquel s'était associé, du reste, M. Hayez et un ami influent du Nord M. Mathieu, a protesté près du ministre des Finances. Le directeur de la Comptabilité publique, un honnête homme, M. Guiraud, vivement ému par la protestation de nos sénateurs, donna sur le champ des instructions pour suspendre le recouvrement de ces impôts.

Dans une lettre du 30 décembre, il disait à M. Trystram :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il a été prescrit aux comptables des Régions Libérées de suspendre, en attendant de nouvelles instructions, le recouvrement de l'impôt (contributions directes et taxes assimilées) dans les localités comprises dans la zone délimitée par le décret du 5 octobre 1921... »

Mais M. Doumer, ennemi vigilant des sinistrés, était là. Il vient d'annuler la mesure de son directeur et d'ordonner qu'on reprenne les poursuites.

Dans une lettre adressée à M. le sénateur Trystram, il dit, à propos des impôts directs de 1915 à 1918, en régions libérées :

« **Il vous paraît inadmissible que ces impôts puissent être recouvrés dans telle ville des régions libérées, alors qu'ils ne le sont pas dans telle autre.**

» **TELLE EST CEPENDANT BIEN, A MON AVIS, LA SOLUTION QUE COMMANDE LA LOI DU 16 JUILLET 1921...** »

Voici donc M. Doumer installé au-dessus de la légalité. Il se croit ma parole, encore gouverneur de l'Indo-Chine.

La lettre du ministre des Finances, trop longue à reproduire ici, est d'ailleurs un chef-d'œuvre d'inexactitude et de mauvaise foi. C'est ainsi qu'il dit : « Le projet devenu la loi du 16 juillet 1921, visait originairement les seules communes soumises à l'occupation allemande... Après son dépôt, le projet fut étendu aux « communes situées sur la ligne de feu ». C'est archi-faux. Le projet de loi déposé en avril 1920 par M. François Marsal, ministre des Finances, visait, textuellement (art. 5) « le territoire des communes envahies par l'ennemi **OU SITUEES SUR LA LIGNE DE FEU** ».

De plus, ce projet de loi gouvernemental comportait un exposé des motifs où il était dit par M. le ministre des Finances :

« **Dans les régions libérées et pour les années 1915 à 1918, l'application de la législation en vigueur conduit à n'établir AUCUN IMPOT DIRECT, ancien ou nouveau et il n'est pas besoin de dispositions législatives particulières pour assurer aux contribuables de ces régions une exonération que les circonstances justifient pleinement** ».

Est-ce assez net ? Aucun impôt direct !

Hélas ! M. Doumer renie la parole engagée par son prédécesseur dans un acte public, parlementaire.

Nos députés, nos sénateurs ont cru à la déclaration ministérielle : « Pas besoin de dispositions législatives particulières... ». Ils ont été trop confiants. Nous en voici dupes.

Le seul moyen de réparer cette erreur, cette trahison fiscale, c'est d'incorporer un amendement à la loi de finances du budget des dépenses recouvrables qui va être discutée ces jours-ci.

Cet amendement tient en peu de mots :

« Le premier paragraphe de l'article cinq de la loi du 16 juillet 1921 est modifié comme suit :

» Les comptables du Trésor ne poursuivront pas le recouvrement des contributions directes (principal et centimes additionnels départementaux et communaux) des taxes assimilées et des impositions spéciales pour bourses et chambres de commerce qui resteront dues pour l'année 1914 **ET LES ANNEES 1915, 1916, 1917 ET 1918 (texte nouveau)**. Les sommes versées depuis le 11 novembre 1918 seront appliquées aux rôles postérieurs ».

Nous demandons à nos législateurs, au nom de contribuables opprimés par un ministre qui veut reprendre la parole donnée, de rappeler celui-ci au respect du Droit et du malheur de nos populations sinistrées.

Les bons de monnaie peuvent être échangés

M. Pasqual, député, a reçu du ministre des Régions Libérées, la lettre suivante :

« Par lettre du 2 novembre dernier, vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation des porteurs de bons de monnaie qui n'ont pas eu connaissance des avis les invitant à présenter, sous peine de forclusion avant le 15 septembre 1921, aux percepteurs, les bons en leur possession, en vue d'un remboursement. Vous me demandiez s'il ne serait pas possible, dans ces conditions, de leur accorder un nouveau délai.

» J'ai l'honneur de vous informer, comme suite à ma lettre du 17 novembre, que mon collègue des Finances, à qui j'avais soumis cette affaire, vient de me faire parvenir les renseignements suivants :

» La date du 15 septembre a été fixée comme terme des échéances à caisse ouverte des bons de monnaie inférieurs à 5 francs. Mais les particuliers n'ayant pas présenté leurs billets de moins de 5 fr. au remboursement avant le 16 septembre dernier, peuvent obtenir le paiement de ces coupures, en suivant la procédure prévue en ce qui concerne les échanges de billets d'une valeur supérieure, opérations pour la clôture desquelles aucune date n'a encore été fixée.

» Il leur appartient par suite de rédiger une demande d'échange à la mairie de leur domicile, puis de remettre celle-ci, après visa, à un comptable du Trésor, en y joignant leurs bons de monnaie. »

La Gare du Nord a été incendiée

Les dégâts ne sont pas graves et le service des trains, interrompu, reprend normalement peu à peu.

Paris, 10 janvier. — Ce matin, à 5 heures, un incendie s'est déclaré à la gare du Nord sous le pont de La Chapelle. Tous les câbles électriques ont pris feu. Les postes du télégraphe et du téléphone de la Compagnie ont été complètement détruits. L'arrivée et le départ des trains ont été interrompus. L'éclairage électrique de la gare est suspendu. Le trafic a été interrompu sauf sur la ligne de Pontoise.

C'est à 3 heures 30 seulement qu'il a été possible de maîtriser l'incendie. Tous les trains subiront des trains jusqu'à ce soir. Les câbles actionnant l'aiguillage même pour la province sont également détruits.

Un court circuit

Paris, 10 janvier. — Voici quelques détails supplémentaires sur le commencement d'incendie qui s'est déclaré ce matin vers 4 heures et demie, dans la galerie souterraine établie sous le pont de La Chapelle.

Cette galerie, qui mesure environ un mètre de profondeur et un mètre de largeur, traverse les voies sous le pont du métropolitain. Elle est recouverte, de planches destinées à préserver les employés du contact des fils et des câbles électriques qui y sont réunis en grand nombre.

En effet, tous les câbles d'énergie électrique et les fils des réseaux téléphoniques qui fournissent l'éclairage, la force motrice et assurent les communications entre les différents services de la gare du Nord, sont canalisés dans cette galerie.

L'incendie, qui s'est déclaré vraisemblablement à la suite d'un court-circuit, a carbonisé quelques planches, qui fermaient la galerie ; c'est ce qui a produit les flammes qui ont nécessité l'intervention des pompiers de la caserne de Château-Landon, lesquels se sont assez facilement rendus maîtres du sinistre.

Contrairement à ce que l'on avait pu craindre tout d'abord, les dégâts ne sont pas considérables. Ils ne laissent pas, toutefois, de causer une certaine perturbation dans le service. Sur une longueur d'un mètre environ, les petits fils sont brûlés, les câbles détériorés. Le retard causé de ce fait aux trains, a cessé en grande partie de se faire sentir à partir de midi. La gare et ses dépendances restent privées de l'éclairage électrique. Toutes les manœuvres de signalisation doivent être faites à la main, ce qui nécessite l'emploi, le long des voies, d'un nombreux personnel qui à l'aide de drapeaux et de trompettes dirigeant les trains.

Une note officielle

Paris, 10 janvier. — La Compagnie du Nord communique la note suivante :

« Un incendie s'est déclaré, ce matin, vers 4 h. 30, dans la galerie souterraine de la gare du Nord, renfermant les câbles de l'énergie électrique, télégraphique et téléphonique de la Compagnie.

» Les pompiers se sont rendus maîtres du feu.

» Le service des trains est assuré maintenant avec des retards de moins en moins importants.

» Cet incendie a gêné le service de signalisation des trains.

» Il n'y a eu aucun accident de personne. »

Feuillette, révolver et Tonneau

UN PETIT DRAME FEMININ

Mme Augustine Feuillette, 27 ans, ménagère, 25, rue Moret, à Paris, accusait Mme veuve Tonneau, 30 ans, lingère, de lui avoir enlevé son mari.

Elle se rendit hier au domicile de sa rivale, 6, rue Christian-Dewet, et, par la porte entr'ouverte, elle tira un coup de revolver sur Mme Tonneau, qui fut atteinte peu grièvement au côté gauche.

Sa vengeance accomplie, Mme Feuillette vint se constituer prisonnière au commissariat du quartier de Bel-Air, cependant que Mme Tonneau était transportée chez elle, où elle est soignée.

Une affaire d'escroquerie

LA VICTIME EST UNE DOUAISIENNE, QUI VOULAIT FAIRE LIBERER SON MARI CONDAMNE POUR INTELLIGENCES AVEC L'ENNEMI

M. Rochu, juge d'instruction à Douai, a fait placer sous mandat de dépôt, les nommés Coustenoble Désiré, 41 ans, banquier, 18, rue St-Lazare, à Paris, Charles Defoulloy, 40 ans, marchand de vins, rue des Ecoles, à Lécluse et Bernard François, 53 ans, agent d'affaires à Sin-le-Noble.

Coustenoble est accusé d'escroquerie, Defoulloy et Bernard de complicité.

Voici les faits qui ont motivé la décision du Parquet de Douai.

Un ancien boulanger de Douai, François Lecocq, condamné pour intelligences avec l'ennemi à un an de prison par le Conseil de guerre de Lille purgeait sa peine à la prison de Loos.

Sa femme voulut obtenir sa libération et c'est ainsi qu'elle entra en relations avec Bernard, Coustenoble et Defoulloy. Elle versa entre les mains de Coustenoble une somme de 9.600 francs. Elle attendait avec impatience le résultat des démarches auxquelles étaient censés se livrer ses protecteurs, lorsque son mari fut mis en liberté.

Mme Lecocq estimant qu'elle avait été dupée porta plainte contre Coustenoble et consorts. C'est à la suite de l'enquête ouverte par M. Rochu, juge d'instruction, que Coustenoble, Defoulloy et Bernard, ont été arrêtés et après interrogatoire écroués à la prison de Cainey.

Un père infâme condamné au bagne

Amiens, 10 janvier. — La Cour d'Assises de la Somme a condamné aux travaux forcés à perpétuité, Oscar Capron, âgé de 41 ans, gardien du cimetière, à Doullens, qui a abusé de sa fillette de 15 ans.

Le prix du beurre va être augmenté

Les grossistes lillois nous exposent pourquoi la baisse constatée n'a été que momentanée.

C'est avec une légitime satisfaction que les populations rurales et urbaines du Nord, constataient ces temps derniers la baisse assez sensible qui se produisait sur les marchés aux beurres de la région.

La baisse tant attendue, ne s'était pas apparemment localisée dans le Nord. Partout en France, à Paris, comme dans le Centre et dans le Midi on annonçait la même « dégringolade » des prix, qui disait-on, n'avait pas été sans répercussion, sur le budget des négociants en gros.

A Lille, en effet, le beurre qui un mois auparavant se vendait, au détail 13 fr. 20 le kilog, le beurre de Normandie, 14 fr. 80 et le beurre de Hollande 16 fr., était tombé à 11 fr. 60, le salé, 12 fr. 80 le beurre Normand, et 13 fr. 20 le Hollandais, ce qui représentait une baisse moyenne de deux francs au kilog, en l'espace de 30 jours.

Immédiatement on cria, partout à la baisse. Certains couvrirent même le paysan de louanges, parce qu'il était, soi-disant, volontairement en tête des baissiers de la région.

Cette situation allait-elle persister et même s'améliorer ? On le croyait ! Mais les espoirs hélas furent de courte durée, car voilà déjà qu'on annonce de nouveau la hausse de la denrée indispensable, redevenue seulement abordable aux petites bourses pour l'espace d'une quinzaine.

Voulant nous renseigner sur l'état actuel de la situation, nous nous sommes livrés hier à une enquête approfondie auprès des principaux négociants lillois intéressés. Voici ce qu'ils nous ont unanimement déclaré.

Les beurres exotiques ont fait " four " !

La baisse des beurres — on l'a dit assez, d'ailleurs — a été amenée, par les arrivages imprévus et considérables sur les marchés français, de beurres exotiques, provenant d'Australie et surtout de la République Argentine.

Ces beurres de différentes qualités, mis en vente à des prix variant de 4 à 10 fr. le kilok en gros, concurrencèrent naturellement les beurres indigènes, danois et hollandais de qualité de beaucoup supérieure.

Un courant immense s'établit immédiatement vers ces beurres. Des négociants en achetèrent des quantités considérables. La baisse était inévitable. Elle se produisit rapidement dans la mesure que l'on connaît.

La vague des beurres exotiques, fut cependant de courte durée, surtout, dès qu'on s'aperçut à l'usage de l'infériorité de leur qualité.

Dans le Nord, le fait est notoire, on ne consomme en général que le beurre de qualité.

Nos populations préfèrent en effet, réduire leur consommation, voire même se servir de margarine, que d'employer des beurres de qualité secondaire.

Ce qui devait se produire, arriva fatalement. Les beurres exotiques furent laissés pour compte à leurs vendeurs au profit des beurres indigènes, danois et hollandais, qui constituent la base de l'approvisionnement de notre région.

La demande étant plus forte les prix sont de nouveau en hausse, et les beurres qui étaient en vente à 11 et 13 francs le kilog ont déjà subi ces temps derniers une augmentation de 1 à 2 francs au kilog.

La fameuse baisse dont on avait parlé n'était qu'un « mythe » !

Elle ne dura que l'espace de quelques beaux jours.

Pas d'espoirs vains !...

— Et la hausse actuelle va-t-elle persister demandons-nous ?

— Il est bien difficile d'en préjuger nous répond-on, car elle reste dépendante du cours des changes.

Il est en outre, un fait qu'on ne peut ignorer. C'est que le marché aux beurres avait été momentanément faussé.

La baisse de cette denrée s'était produite en effet dans des conditions tout à fait anormales à une époque, où toujours d'habitude les beurres sont en hausse. En hiver la production se trouve fatalement diminuée, de sorte que le faible approvisionnement des marchés, ne peut qu'avoir pour conséquence la hausse du produit.

Dans ces conditions, il est vain de fonder des espoirs sur une situation, qui ne peut pas s'améliorer du moins dans une période définie.

La baisse tant attendue se produira, sans nul doute, au cours de l'année qui commence, mais on connaîtra encore les mauvais jours, avant de voir se réaliser le rêve cher à toutes les ménagères.

— On ne tient cependant pas le même langage partout.

C'est ainsi que le directeur d'une importante association de négociants en beurres de Châlons-sur-Saône a déclaré dernièrement à des journalistes qui le questionnaient que la baisse actuelle irait en s'accentuant!

— Dans sa région peut-être ! car la situation est toute autre là-bas. Qu'ici.

En tout cas, si la baisse se maintenait en Bourgogne, les Nordistes n'en profiteraient guère, car, toute la production de cette région s'écoule vers la capitale.

— Vous êtes bien pessimiste, disons-nous, en quittant le dernier de nos interlocuteurs !

— Je vois la situation sous son véritable jour, nous répond-il simplement. Nous n'avons, en effet, aucun intérêt à mécontenter notre clientèle, en lui imposant des prix abusifs.

Les déclarations des négociants lillois, ne nous laissent donc que bien peu d'espoir.

Avec les diminutions de salaire qu'on veut leur imposer, nos poulettes ouvrières du Nord, ne pourront se payer de sitôt le luxe, d'une cuisine saine et appétissante et d'une bonne « beurrée ».

Elles risquent de connaître longtemps encore, les jours maigres, trop nombreux hélas dans leur vie de labeur.

Et l'on dira que la vie baisse !!

Marcel POLVENT.

Le temps d'aujourd'hui

DOUX ET HUMIDE

Probabilités pour la journée du 11 janvier. — Vent des régions ouest, faible ; très doux ; humide, nuageux, rares bruines et rares éclaircies. Temps doux dans toute la France.

Graves difficultés à Cannes

Le Conseil Suprême de Cannes s'est mis d'accord ces jours derniers sur un certain nombre de principes. Au moment où il s'agit de mettre des dispositions précises et des chiffres sur le papier, les difficultés commencent. Elles sont tellement sérieuses que M. Briand a télégraphié à Paris pour demander l'avis du Conseil de Ministres et que la question de la répartition entre alliés des indemnités alemandes à recevoir en 1922 a été soumise à l'arbitrage de M. Millerand.

Nous devons indiquer de quel ordre sont les difficultés qui se sont présentées en dernière heure :

1. **Difficultés financières.**— La délégation anglaise a présenté un projet de moratorium pour les échéances du 15 Janvier et du 15 Février. Ce projet comporterait une réduction de la priorité belge et un amoidrissement de la part de la France.

2. **Difficultés militaires.** — La délégation anglaise a présenté un projet d'accord militaire et naval dont certaines clauses sont incompatibles avec notre défense nationale. Cet accord serait du reste conditionné par des concessions de la France au Maroc et ailleurs.

3. **Difficultés politiques.** — La délégation française réclame des garanties écrites des Soviets avant d'admettre leur présence à la Conférence économique et M. Lloyd George presse M. Briand de montrer moins d'exigence.

Ces questions engagent la sécurité de la France et l'avenir de ses finances d'une manière si importante que le Conseil des Ministres en a délibéré quatre heures Mardi matin et qu'il en discutera encore ce matin. Dans l'intervalle, le Président de la République a télégraphié à M. Briand, en accord avec le Conseil des Ministres.

Nous croyons savoir que l'attitude unanime du Gouvernement est contraire à toute acceptation d'un moratorium et d'une diminution quelconque des droits et garanties de la France.

Le maintien de la solidarité des Alliés est nécessaire devant l'Allemagne et il est hors de doute que M. Briand fort de la décision du Gouvernement, tentera les plus grands efforts pour amener M. Lloyd George à une vue plus équitable des choses.

Quoiqu'il advienne, les populations des régions dévastées seront derrière M. Briand dans la défense des intérêts vitaux de notre pays. Le moratorium accordé à l'Allemagne serait une abdication des droits des sinistrés.

Ne nous dissimulons pas que l'heure est vraiment grave.

C'est le sort de la France qui est en jeu.

A. W.

La Conférence Internationale

Les délégués allemands se rendent à Cannes

Paris, 10 janvier. — La délégation allemande, qui doit se rendre à Cannes, est arrivée à la gare du Nord à 11 heures 40.

Elle quittera Paris ce soir, à 17 heures 30 par le train de la Côte-d'Azur, et arrivera à Cannes demain à 10 heures.

Un Comité organise la Conférence de Gênes

Cannes, 10 janvier. — Le Comité interallié chargé de déterminer les conditions dans lesquelles se réunira la conférence de Gênes, a tenu sa première séance ce matin, sous la présidence de M. Loucheur.

Il a arrêté les termes de l'invitation qui sera adressée aux diverses puissances appelées à se faire représenter

Une communication spéciale sera faite au gouvernement des Soviets, dans le but d'appeler d'une façon toute particulière son attention sur l'importance des engagements que le Conseil suprême a décidé de lui demander.

Le Comité a également élaboré le programme des travaux de la conférence de Gênes, qui seront exclusivement d'ordre économique et financier.

M. Briand a demandé l'avis de ses collègues

Paris, 10 janvier. — Les ministres se sont réunis mardi matin, en Conseil, à l'Elysée. M. Doumer, rentré de Cannes dans la matinée, assistait à la séance.

La réunion, qui s'est prolongée jusqu'à une heure un quart a été uniquement consacrée à l'examen des négociations engagées à Cannes, négociations au sujet desquelles M. Briand avait tenu à avoir l'avis de ses collègues.

Divergences de vues

Cannes, 10 janvier. — Le bruit a couru cet après-midi dans les milieux de la Conférence que le Conseil des ministres, réuni ce matin à Paris, n'aurait pas envisagé exactement de la même façon que la délégation française à Cannes le règlement de la question des réparations tel qu'il a été tracé.

On fait observer que si cette nouvelle venait à se confirmer, il y aurait peut-être lieu pour le Conseil suprême de procéder à un nouvel examen de certains points qui paraissaient définitivement acquis en principe.

La question de la répartition arbitrée par M. Millerand

Cannes, le 10 janver. — Le Président de la République, appelé à arbitrer la question de la répartition, accepterait le chiffre de 140 millions comme part de la France, mais il désirerait que l'article 4 de la convention du 13 août (valeur en capital de la Sarre) ne s'appliquât pas à 1921.

M. Loucheur a fait officieusement, dans ce sens, une démarche auprès des délégués belges, mais ceux-ci restent sur leur position. La question en est là.

Le drame affolant des lettres anonymes

Deux habitantes de Tulle et le frère de l'une d'elles en seraient les auteurs soupçonnés

Tulle, 10 janvier. — On sait qu'après des hésitations assez explicables, la justice semblait en être venue à des soupçons plus précis dans l'affaire des lettres anonymes. Des coïncidences étranges ont été relevées par le juge d'instruction, dont la conviction s'est renforcée encore à la suite de divers témoignages touchant le rôle joué par des personnes appartenant aux services de la préfecture.

On chuchote que des arrestations sont imminentes. Elles viseraient trois personnes : deux femmes et le frère de l'une d'elles. M. Richard n'attendrait plus que l'arrivée à Tulle du docteur Locard, directeur du laboratoire de police de Lyon, chargé d'examiner le flot des fameuses missives anonymes, pour mettre les trois mandats à exécution.

Un haut fourneau allait s'effondrer

Lyon, 10 janvier. — Un accident s'est produit à Givors, à un haut-fourneau : ce haut-fourneau marchait à feu couvert depuis environ six mois ; il venait d'être rallumé depuis lundi dernier quand samedi, l'on s'est aperçu que des briques cédaient. Immédiatement le nécessaire a été fait à la partie extérieure, mais hier matin l'affaissement continuait.

La situation devenait critique, le métal en fusion commençait à sortir par les fissures. D'autre part, il importait de protéger les bâtiments avoisinant le four et de refroidir la charpente en fer qui menaçait de se rompre.

La Compagnie a fait appel alors aux pompiers de Lyon qui sont arrivés vers 18 h. 30. Une pompe automobile à grand débit a permis de refroidir la charpente en fer, évitant ainsi un effondrement.

Ce matin, tout danger semble écarté. Les dégâts sont assez importants.

Il n'y a pas eu d'accident de personne.

Un assassin s'accuse d'un autre crime

C'est le neveu du concierge assassiné qui aurait tué aussi le rentier de Louveciennes.

On se souvient du mystérieux attentat du train de Saint-Germain : le 3 août dernier, le cadavre de M. Janin, rentier à Louveciennes, fut trouvé dans un compartiment de première classe à l'arrivée du convoi à la gare Saint-Lazare. Le malheureux avait eu la tête traversée d'un coup de revolver. On ne sut à cette époque s'il s'agissait d'une vengeance ou d'un crime analogue à celui qui avait rendu tristement célèbres, deux jours auparavant, les bandits du rapide Paris-Nice.

Les recherches se prolongèrent inutilement et l'affaire semblait avoir été classée.

Or, coup de théâtre, des aveux viennent d'être recueillis.

L'assassin serait ce même Gounaud qui, à la fin d'août, tua et mis dans une malle son oncle, concierge dans le quartier des Invalides à Paris.

Les dires de Gounaud vont être vérifiés.

Un toit d'église s'est effondré sous le poids de la neige

IL N'Y A PAS EU D'ACCIDENT DE PERSONNE

Saint-Etienne, 10 janvier. — La nuit, la toiture de l'église Saint-Charles, à Saint-Etienne, s'est effondrée sous le poids de la neige. Les dégâts matériels sont considérables. Etant donné l'heure où s'est produit l'événement, il n'y a pas eu d'accident de personne.

Un étrangleur

IL DEVALISA UNE FEMME

Lorient, 10. — A Saint-Samson (Morbihan), un malfaiteur a pénétré dans l'appartement de Mme Yves Lepicouche, 55 ans, qu'il a tenté d'étrangler. Après l'avoir bâillonné, il a fouillé l'armoire et a emporté une somme de 5.000 fr. qui constituait l'avoir de Mme Lepicouche. L'état de la victime est assez grave.

Un officier bulgare a tué trois personnes

Ce fut au cours d'un réveillon après une discussion violente et à la suite de libations.

Sofia, 10 janvier. — Un drame s'est déroulé hier à minuit, à l'occasion de la Noël orthodoxe, dans un local mondain très fréquenté. Un officier de réserve, après une discussion violente et à la suite de libations, a tiré des coups de revolver sur plusieurs personnes. Il y eut trois morts : M. Slavof, préfet d'un département de la Bulgarie sud, et deux autres fonctionnaires. L'assassin, profitant de l'émotion générale, a pu disparaître.

Mystérieux suicide d'une jeune femme

Le commissaire de police du quartier de la Santé, à Paris, a envoyé hier matin à la Morgue, aux fins d'examen, le cadavre de Mme Saquet, née Marcelle Roger âgée de 26 ans, demeurant, 11, rue de Coulmiers, qui se serait suicidée en se tirant un coup de revolver dans la poitrine. Cependant, les causes qui auraient amené la jeune femme à se suicider ayant paru étranges et certaines particularités de la blessure pouvant faire douter du suicide, le magistrat, après l'envoi du corps de la jeune femme à la Morgue, pria M. Saquet de se tenir à la disposition de la justice pour renseignements complémentaires.

Trois africains ont tué un jeune ouvrier

LA POLICE LES RECHERCHE

Saint-Etienne, 10 janvier.— Une rixe s'est produite ce soir, à la sortie d'un café, entre trois Africains cantonnés près du quartier de cavalerie Grouchy, et un groupe de jeunes gens. Un de ces derniers nommé Louis Graird, 25 ans tourneur, 22, rue de Verney, a reçu trois coups de revolver et est mort sur le coup.

Les Africains ont pris la fuite. Ils sont activement recherchés.

Un éboulement détruit une ville italienne

Il n'y aurait pas de victime parmi la population qui s'est réfugiée dans les environs.

Messine, 10 janvier. — A la suite de grandes pluies, un éboulement considérable s'est produit à San-Fratello. La mairie, la cathédrale, les bureaux de poste et télégraphe et de nombreuses habitations privées sont détruites.

La population, comprenant environ 5.000 personnes, s'est réfugiée dans les pays environnants. Il paraît qu'il n'y a aucune victime.

Les éboulements continuent détruisant les derniers bâtiments Les communications sont interrompues.

Des troupes de secours ont été envoyées sur les lieux.

Un train a déraillé

IL Y A DE NOMBREUSES VICTIMES MAIS CE NE SONT QUE DES BESTIAUX

Brioude, 10 janvier. — La nuit dernière, en gare de Brioude, un train de marchandises chargé de bestiaux a déraillé. Plusieurs wagons ont été broyés. Un nombreux bétail a péri. Les dégâts matériels sont considérables.

Un ténor italien a tué sa femme

Rome, 10 janvier. — Un drame qui met en émoi les milieux artistiques, vient de se produire. Le ténor principal de la Compagnie d'opéra, Matteo Bruno, a tué la nuit dernière sa femme d'un coup de revolver. Il est vrai que celle-ci venait d'être surprise dans les bras d'un autre personnage. Ce spectacle ayant paru intolérable à l'irascible mari, la femme avait payé de sa vie une heure d'égarement. En réalité, le coup était destiné à l'amant de Mme Bruno, un artiste de la même Compagnie d'opéra, nommé Conte. Celui-ci évita le coup et la malheureuse femme fut atteinte.